



Fonctions publiques et assimilés

Paris, le 6 avril 2005

### Communiqué

Référendum: une instruction ambiguë, une atteinte aux libertés.

Un message est actuellement adressé par les préfectures et relayé par certaines administrations concernant une instruction du Premier ministre relative au devoir de réserve dans le cadre de la campagne en vue du référendum du 29 mai prochain.

Ce message reçu par certains fonctionnaires leur indiquait qu'ils doivent s'abstenir de prendre part à toute manifestation publique du 16 mai au dimanche 29 mai inclus et que cela s'appliquait à tous les fonctionnaires des services déconcentrés de l'Etat.

Il faut, par ailleurs, se rappeler que le gouvernement avait demandé aux cadres de la fonction publique de relayer auprès des personnels les "bienfaits" de la réforme des retraites en 2003.

L'Union syndicale Solidaires dénonce une atteinte à la liberté d'expression et d'opinion dont chaque fonctionnaire peut disposer en tant que citoyen et à la liberté de manifestation.

Cela apparaît comme une pression supplémentaire d'un gouvernement apeuré par la progression du NON dans les sondages.

Les fonctionnaires, comme tous les citoyens, sont libres de s'informer, de s'exprimer et de manifester pour exprimer leur opinion sur un traité constitutionnel qui dans sa logique menace leur vie quotidienne de citoyen mais aussi leurs métiers, leurs missions et les services publics.